Les enseignant·e·s de Sciences économiques et sociales (SES) du lycée [...]

Courrier à l’attention de :

M. / Mme [...], IA-IPR de SES

Sous couvert du chef d’établissement

Objet : Réorganisation des enseignements au lycée du fait de la réforme du lycée et accentuée par le contexte sanitaire

M. / Madame l’inspectreur / trice,

Nos élèves ont déjà subi l’an dernier une période de confinement qui les a éloignés de l’École et beaucoup sont en difficulté car les savoirs, mais aussi les savoir-faire, n’ont pas été tous assimilés. Aucun moyen horaire supplémentaire n’a été affecté afin de « rattraper » le retard pris pendant la période de confinement. De même, les heures supplémentaires qui pouvaient être utilisées pour le suivi des élèves en difficulté n'ont pas pu l'être en raison de l'éclatement du groupe classe et des incompatibilités d'emploi du temps.

De plus, la mise en place de la réforme du lycée a de nombreuses conséquences sur l’enseignement des SES dans notre lycée, sur nos conditions de travail et sur les conditions d’apprentissage des élèves, effets accentués en cette rentrée.

Liste des éléments qui peuvent être évoqués sur les conséquences de la réforme :

* Intensification du travail
* Quantification de la perte d’heures de SES/ de postes de SES
* Évolutions du nombre total d’élèves et/ou de groupes d’élèves par enseignant·e.
* Multiplication des enseignements dans les services (SES, EMC, HGGSP, DGEMC, SNT…)
* Perte de dédoublements ou de groupes à effectifs réduits.
* Difficultés de l’enseignement obligatoire de Seconde (nombre d’élèves suivis, rôle de PP imposé, volume horaire…)
* Difficultés pédagogiques relatives à l’application des programmes (lourdeur, technicité, absence de pluralisme…).
* Pas de préparation (aucun moyen horaire spécifique ou dispositif d’accompagnement) ni de formation en didactique de l’oral pour les enseignants pour le Grand oral.
* Difficultés éventuelles liées à la disparition des groupes-classe en Première et en Terminale (manque de cohésion de classe, effets sur la participation des élèves, hétérogénéité de niveau, notamment entre spé maths et non spé maths ; difficultés de suivi des élèves et de mener un travail d'équipe avec nos collègues, rôle de professeur principal, …).
* Conséquences sur les emplois du temps de l’organisation du cycle terminal en spécialités

Enfin, depuis le [date], au lycée [...], du fait de la résurgence de la crise sanitaire et suite aux consignes du Ministre de l’Éducation nationale, a été mise en place une organisation de l’enseignement telle que [indiquer l’organisation hybride retenue].

Dans ces conditions, il nous semble impossible de faire comme si tout était normal, comme si l’application de la réforme pouvait faire fi du contexte pédagogique et sanitaire, \* alors que les élèves seront moins présents en cours \*, et que chaque établissement aura potentiellement un fonctionnement différent, renforçant les inégalités face à l’épreuve finale. Une continuité pédagogique va être mise en place lorsque les élèves seront en distanciel mais celle-ci ne peut remplacer ce qui est habituellement réalisé en classe avec les professeur.e.s.

*\*Autre argument en cas d’absence d’organisation hybride dans votre établissement :*

« alors que les absences d’élèves et de professeurs vont fragmenter l’année scolaire »

Ainsi, nous vous informons que :

**- les élèves de Terminale ne pourront pas traiter convenablement les 8 chapitres au programme et assimiler les méthodes des épreuves (EC et dissertation) pour la date du 15 mars ;**

**- les élèves de Première ne pourront pas s’imprégner de l’ensemble du programme et des méthodes scientifiques propres aux SES ;**

**- les élèves de Seconde auront des conditions d’enseignement très dégradées, un lien plus distant avec les SES, nouvel enseignement pour eux.**

Or, les premiers aménagements annoncés par le Ministère, le 5 novembre dernier, ne semblent pas prendre en compte cette réalité du terrain. Pire, le doublement annoncé des sujets ne sera pas effectif en SES, puisque seul un sujet supplémentaire d’EC sera proposé.

A minima, il paraît urgent de repousser les épreuves de mars à la fin d’année scolaire. Plus généralement, nous aimerions savoir si des dispositions à court et à plus long terme vont être prises par le Ministère de l’Éducation Nationale pour faire face à ces difficultés ou si vous-même avez des propositions à nous faire pour relever ces nouveaux défis pédagogiques.

Nous vous remercions pour l’attention que vous porterez à nos interrogations et nous nourrissons l’espoir que vous puissiez y apporter des réponses. Veuillez agréer, Monsieur / Madame l’inspectrice, l’expression de nos salutations distinguées.

Signé : les collègues de SES du lycée XX (rassemblé·e·s en conseil d’enseignement, le XX/XX/2020)